

# BTS

# COMPTABILITÉ ET GESTION

## TRAITEMENT DE L'INFORMATION FISCALE, FINANCIERE ET SOCIALE

LE TITULAIRE DU BTS CG organise et réalise la gestion des obligations comptables, fiscales et sociales, participe à l'élaboration et à la communication des informations de gestion et enfin contribue aux prévisions et à la préparation des décisions.

Il intervient dans la conception, l'exploitation et l'évolution du système d'information et de gestion de l'entreprise, dans le cadre des solutions technologiques adoptées.

Son action s'inscrit dans le respect des obligations légales et contractuelles et des procédures internes, dans la limite des marges d'autonomie qui lui sont attribuées. Dans ses relations avec des partenaires extérieurs, il peut être amené à représenter et engager l'entreprise.

**DIPLÔME PRÉPARÉ**  
BTS Comptabilité et Gestion

**DURÉE DE LA FORMATION**  
1350 heures de formation sur 24 mois  
en contrat d'apprentissage

**CONTACT IFIR - RÉFÉRENT**  
Maëva DEUTZ  
04 78 77 35 84  
mdeutz@ifir.fr



L'OUVERTURE DES PROMOTIONS SE FAIT SOUS RÉSERVE  
DU NOMBRE DE POSTES À POURVOIR EN ENTREPRISE.

### PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le titulaire du BTS CG exerce son activité principalement au sein d'entreprises, de cabinets d'expertise comptable, dans le secteur associatif ou dans le secteur public. Il peut également être chargé de clientèle ou conseiller en cabinet d'audit.

À l'issue du BTS, le CFA IFIR ARL propose le DCG (2 ans en contrat d'apprentissage), voie royale pour l'expertise comptable.

### CRITÈRES DE RECRUTEMENT

- Titulaire d'un BAC
- Age : 18 à 30 ans
- Modalités de sélection : tests et/ou entretien

Votre inscription au CFA est effective lorsque vous êtes recruté par une entreprise.

### RYTHME D'ALTERNANCE

2 jours en formation, 3 jours en entreprise (ORT)  
A déterminer (Lycée La Favorite)

### LIEU DE FORMATION

ORT - Lyon (8<sup>ème</sup>)  
Lycée La Favorite – Lyon (5<sup>ème</sup>)

### CONTENU DE LA FORMATION \*

- Culture générale et expression,
- Anglais,
- Mathématiques,
- Economie, droit et management,
- Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales,
- Analyses de gestion et organisation du système d'information
- Conduite et présentation d'activités professionnelles
- Situations de contrôle de gestion, d'analyse financière et sociale
- Parcours de professionnalisation

\* examen ponctuel en fin de formation

### COÛT DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti. Le financement est assuré par la Taxe d'apprentissage des entreprises et par des subventions du Conseil régional.

### PARTENAIRES



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

# L'APPRENTISSAGE

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail à durée déterminée de type particulier qui alterne un temps en entreprise et un temps en centre de formation.

(CT – livre 2 – Art.6211 et suivants)

- > Objectif : préparer un métier et un diplôme, du CAP au diplôme d'ingénieur
- > Statut de l'apprenti : salarié
- > Durée : 6 à 36 mois
- > Période probatoire : 45 jours en entreprise
- > Congés payés : 5 semaines
- > Rémunération\* : en % du SMIC, sur la base de l'horaire légal hebdomadaire en vigueur dans l'entreprise (que le jeune soit en entreprise ou en centre de formation)

De 25 à 78%  
du SMIC sauf  
conditions plus  
favorables prévues  
par les conventions  
collectives.

Age	ANNÉES D'EXÉCUTION DU CONTRAT		
	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
16-17 ans	25 %	37 %	53 %
18-20 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et +	53 %	61 %	78 %

Valeur du smic  
au 1<sup>er</sup> Janvier 2018  
1498,50 € BRUT  
pour 35h/semaine

\* apprenti qui conclut un nouveau contrat

## L'APPRENTI

- > Âge : 16 à moins de 30 ans (sauf dérogations légales)
- > Niveau : tout niveau de qualification
- > Le jeune s'engage à être présent, assidu et performant en entreprise comme en centre de formation.

## L'ENTREPRISE

- > Toutes les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel ou associatif et toutes les entreprises du secteur public non industriel et non commercial sont concernées.
- > L'entreprise doit désigner un Maître d'Apprentissage chargé d'accueillir le jeune, de lui transmettre son expérience, son savoir, son savoir-faire et de l'intégrer à l'équipe...
- > L'entreprise participe au financement du coût de la formation par le biais du versement de sa Taxe d'Apprentissage au CFA IFIR.

## LE CFA

- > IFIR ARL est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) géré par les organisations interprofessionnelles, MEDEF, CPME, et CCI des départements Ain, Rhône, Loire.
- > IFIR est au centre du dispositif de l'apprentissage et sa mission principale est de veiller au bon déroulement du contrat d'un point de vue administratif, pédagogique, juridique et financier.

